



Conscient de la place des pratiques sportives dans l'épanouissement de la personnalité et l'apprentissage des règles de solidarité, le Conseil général de l'Isère, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif de l'Isère, entend promouvoir la place des femmes dans les clubs sportifs et accroître leur prise de responsabilités.

Par la présente charte, le Conseil général de l'Isère propose à tous les acteurs du sport du département, clubs, fédérations sportives et collectivités locales, de veiller au respect des recommandations suivantes :

1 Encourager la pratique des disciplines sportives pour toutes et tous en dehors des stéréotypes de genre, en vérifiant la progression de cette participation au sein de chaque club par la tenue de statistiques sexuées, et la description des actions menées dans l'année au CDOSI.

2 Respecter la stricte égalité des récompenses remises aux participants des deux sexes lors des compétitions sportives.

3 Faciliter la promotion des femmes dans les postes à responsabilité des clubs et des fédérations, mais aussi dans les fonctions d'entraîneur ou d'arbitre, et encourager les jeunes filles à se diriger vers les filières et métiers sportifs.

4 Veiller à l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans l'accès aux équipements sportifs, en prévoyant l'aménagement spécifique des locaux et l'acquisition d'accessoires de protection.

5 Organiser des temps de loisirs parents-enfants pendant les activités des enfants pour permettre aux parents de pratiquer une activité sportive.

CHARTRE SPORTIVE

POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le Président
du Conseil général
de l'Isère

Le Président
du Comité départemental
olympique et sportif
de l'Isère

Alain
Cottalorda

Jean-Luc
Blanchon

Charte signée le 9 septembre 2014

